

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016**

**PROCES VERBAL**

**DIA (à HUIS CLOS)**

Parcelle ZP108, rue des granges, grange de 63 m<sup>2</sup>

Déjà évoqué lors du conseil municipal précédent, Gérard en charge du dossier, nous explique que la question était déjà posée il y a quelques années sur une autre parcelle, l'idée étant de faire passer l'évacuation des eaux pluviales de la place du 8 mai. Mais dans une propriété voisine, celle de Mr Chambon, une partie du terrain est en surélévation. Cela engagerait des travaux importants pour dévier l'assainissement jusqu'à cette parcelle. De plus, le résultat escompté n'est pas garanti en cas de gros orages et le problème d'évacuation des eaux pluviales de la place du 8 mai risque d'être déplacé rue des granges.

Pour rappel, le projet des acquéreurs serait de créer des logements locatifs.

*Pas de préemption.*

Parcelle ZP 324 maison située «3 Chemin de Chadeveau »

*Pas de préemption*

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Présents :**

Marie-Paule CHAZAL, Sylvie BURLLOT, Odile VELLETT, Arlette GENDRONNEAU, Maria SENECAIRE, Christian PAILLOUX, Julien ADAMI, Gérard GUITTARD, Guy GALLAIS, Patrice LÉBOUCHARD, Arnaud LAPRA

**Excusés :**

Jean-Luc MIOCHE (pouvoir à Guy GALLAIS), Anne-Sophie BAGE (pouvoir à Arnaud LAPRA), Maïté BARBECOT (pouvoir à Julien ADAMI), Thierry VALLEIX (pouvoir à Christian PAILLOUX)

**Secrétaires de séance :** Maria SENECAIRE et Arnaud LAPRA

Christian Pailloux demande s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour – demande acceptée par les élus. Il s'agit de la renégociation des prêts encours.

**Prêts**

Les taux d'intérêt d'emprunt sont en baisse depuis plusieurs mois. Marie-Paule a demandé à la banque une renégociation des prêts en cours de remboursement, et pour un nouveau prêt.

Les propositions transmises par mail aux élus affichent des taux intéressants :

- 150 000,00 € sur 20 ans à 1,35%
- 238 167,22 € sur 15 ans à 1,30%
- 60 000,00 € sur 2 ans à 0,70%

Délibération de principe sur les taux annoncés.

Marie-Paule nous informe que les renégociations ne sont pas terminées et que des taux plus faibles peuvent encore être proposés. Un accord de principe est validé dans l'attente de l'obtention de taux plus intéressants.

Julien avait entamé les mêmes démarches au sujet des prêts du SIVOS. Malheureusement, aucune proposition. Il demande à Marie-Paule s'il est possible de faire de même pour le SIVOS (un prêt au CA, un à la CE) afin d'obtenir une renégociation à hauteur de celles de la commune.

### **S.I.E.G.**

Délibération validée pour l'enfouissement des réseaux dans les ruelles (2e tranche) pour un montant de 840€. A charge de la commune 50% du montant, soit 420€.

### **A.V.A.P**

Rappel : reste à approuver le règlement.

Projet règlement approuvé par la CLAVAP jeudi 22/09/2016.

Approbation de la version finale : document très complet et très pédagogique avec beaucoup d'illustrations et annotations. Cette dernière version (avec corrections) n'a pas encore été adressée aux élus, mais c'est un document bien abouti. On peut noter un investissement important de la part de Mme Cros de l'ABF. Il est d'ailleurs précisé que Chadrat sera dorénavant du ressort de l'ABF également. Ce document permettra de protéger le patrimoine de la commune et deviendra un outil d'information pour ses habitants.

On précise que le règlement pourra évoluer :

- Suite au passage en CRPS (le 13/12/2016 à Lyon)
- Suite à l'enquête publique
- Et ensuite la CLAVAP pourra continuer à faire évoluer le document

Le cabinet Archipat salue l'engagement jusqu'au bout du groupe de travail.

Pour info, le CRPS se compose d'élus, de représentants d'associations types Maisons Patrimoniales (demeures, châteaux...), de personnes qualifiées et de représentants des services de l'Etat.

Il est important de relever la forte implication du groupe de travail et son assiduité.

Ne pas oublier de lister toutes les démarches faites (groupe de travail, visite sur le terrain, commission avec les habitants...)

Règlement fini : adopté à l'unanimité.

NB loi CAP (Création Architecture Patrimoine) promulguée en juillet 2016 : les AVAP deviennent "Secteur Patrimonial Remarquable". Marie-Paule s'interroge sur l'éventualité d'une nouvelle étude suite à cette loi CAP. Pas d'impact à priori, les AVAP en cours se transforment « de plein droit » en secteur patrimonial remarquable.

Sylvie précise que les craintes viendraient davantage de la possible perte de compétence en matière de PLU si la nouvelle Communauté de Communes décidait de prendre cette compétence. Christian a interpellé la Communauté de Communes des Cheires sur l'avenir des AVAP avec le PLUi ? Le cabinet en charge de la fusion répond qu'il n'y aura pas d'impact. NB Vic-le-Comte aussi a une AVAP.

Une réunion sur le PLUi a lieu jeudi 29/09 et un diagnostic territorial sur le PLH sera présenté aux élus de la future communauté de communes, vendredi 30/09.

### **Plus Beaux Villages de France**

Christian et Arnaud se sont rendus à Lavardin pour défendre le label PBVF de Saint Saturnin, le 23/09.

- Présentation par Pascal Bernard de l'expertise 2015 : à charge, mais équilibré, et plutôt objectif.
- Présentation par Arnaud avec la projection d'un diaporama illustré

Questions/réponses avec une assemblée d'une trentaine de personnes de la commission Qualité.

Certaines connaissaient très bien le village et avaient un avis plutôt positif, et d'autres pas. Par contre, absence de maîtrise des données et outils techniques, notamment au niveau de l'AVAP.

Difficile de dire si cela aura un impact positif.

Saint-Floret a été entendu juste avant Saint-Saturnin, et Madame Le Maire de Saint-Floret a eu le sentiment que tout était à charge. La stratégie de cette commune a été de médiatiser la perte de leur label (émission Envoyé Spécial, notamment) contrairement à Saint-Saturnin.

Débat au sujet de la traverse départementale : il a été précisé que le problème de la traverse a été pointé en 2011 et qu'en 2016, rien n'avait été fait. Pourtant lorsque le village a rejoint l'association PBVF la traverse existait déjà. De plus, nous ne sommes pas les seuls décisionnaires. Pour rappel, la traverse est du ressort du Conseil Départemental. Plusieurs démarches ont été faites : des courriers ont été adressés au Département, et des rencontres avec des conseillers départementaux ont montré la volonté de la commune de pouvoir modifier cette traverse. Malheureusement nous n'avons pas la main.

Pour autant, d'autres travaux ont été réalisés depuis 2011, comme la réfection de l'église.

Pour info : 5 nouvelles candidatures étaient présentées, et 5 situations sur la sellette réexaminées.

Attente du résultat

### **Informations diverses**

#### **- Situation d'Olloix**

La commune est condamnée à verser 146 000 euros au fonds d'indemnisation et d'aide aux victimes. Pour rappel : il y a 12 ans, un employé communal a été blessé par un habitant au fusil de chasse. La victime a obtenu des dommages et intérêts pour les préjudices subis. Le responsable n'étant pas solvable, le fonds d'indemnisation et d'aide aux victimes s'est retourné contre la commune, en qualité d'employeur.

Symboliquement, que peut-on faire ? La commune adressera un courrier à nos élus parlementaires afin d'obtenir une subvention pour aider cette commune confrontée à ce problème, problème qui peut conduire à une jurisprudence.

- **Chapelle de la Madeleine**

Nous avons réceptionné les devis pour l'étude du diagnostic de la chapelle.

Il faut prévoir une réunion pour étudier ces différentes offres.

Christian, Arlette, Arnaud, MPaule, et Gérard se proposent.

- **Visite d'Estelle Pradeau, maraîcher, route de Saint Sandoux**

Elle souhaiterait s'installer le samedi matin sur la place, près du boucher. Il lui a été précisé de prendre contact au préalable avec l'épicerie. Elle reformule sa demande par écrit. Il lui sera rappelé de rencontrer Maguy.

- **Point travaux**

Pose de l'enrobé cette fin de semaine et grenailage début octobre.

Prévoir un pot pour fêter la fin des travaux et remercier les riverains de leur patience – fin octobre.

- **Commission Finances**

Une réunion avait été fixée pour le 3/10. Elle sera reportée au 17/10 à 20 h 30.

Elle permettra en partie la préparation du budget prévisionnel de 2017.

- **Accueil des nouveaux arrivants**

Une cinquantaine d'invitation a été distribuée. Seulement 3 retours à ce jour !

Relancer par le bouche-à-oreille, et l'affichage.

- **Délégation mexicaine le 2 octobre de 9h30 à 12h30.**

Dans le cadre de la fédération des Parcs Naturels et du Parc des Volcans d'Auvergne nous avons été sollicités pour l'accueil d'une délégation mexicaine.

L'accueil se fera autour d'un café. Quelques élus (Sylvie, Odile, Arnaud et Guy) accompagneront le groupe pour une visite guidée du village. Sylvie demande à Emmanuel Penicaud de se joindre à eux.

- **Illuminations de Noël**

De nouvelles guirlandes viendront illuminer la rue principale pendant la période de fin d'année. Cela nécessite une autorisation de certains riverains pour le système d'accrochage sur les façades.

- **Alors on danse : 6 novembre à la Grange de Mai**

Le comité des fêtes organise pour la deuxième année une après-midi dansante.

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 22h.**